

Portant nomination des membres du
Conseil de Gérance du Fonds d'Aide à
la Culture et aux Loisirs (FACL).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

-
- VU la Loi N°90-002 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - VU la Loi N°91-006 du 25 Février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin ;
 - VU la Décision N°91-42/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
 - VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
 - VU le Décret N°92-242 du 24 Août 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds d'Aide à la Culture et aux Loisirs ;
 - SUR proposition du ministre de la Culture et des Communications ;
 - LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Janvier 1993 ;

S E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil de gérance du Fonds d'Aide à la Culture et aux Loisirs (FACL), les personnes dont les noms suivent :

- Goudjinou METINHOUE, représentant le Ministre de la Culture et des Communications ;
- Michel A. DAH-LANDE, représentant le Ministre des Finances ;
- Abdou Clougbe KARLOU, représentant le Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- Marc-Laurent HAZOUÉ, représentant le Ministre de l'Éducation Nationale ;

.../...

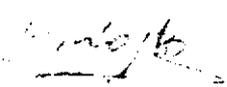
- Dominique PADAIRO, Conseiller Technique à la Culture du Président de la République ;
- Marcel d'ALMEIDA, représentant le Directeur Général de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Didier FALADE, Directeur du Bureau Béninois du Droit d'Auteur ;
- Henri D. HESSOU, Directeur de l'Alphabétisation ;
- Florent CAPO-CHICHI, Directeur de la Jeunesse et des Loisirs ;
- Antoine DADELE, **Directeur** de la Promotion Artistique et Culturelle ;
- Denise SOSSOUHOUNTO, Directrice du Patrimoine Culturel ;
- Joseph KPOBLY, Président de l'Association des Artistes Plasticiens du Bénin ;
- Orfeu Adji CHALLA, représentant de l'Association des Ecrivains et Critiques Littéraires du Bénin ;
- Soundé ADELAKOUN, représentant de l'Association des Musiciens et Chanteurs du Bénin ;
- Sidonie GOUDOU, représentant de l'Union des Professionnels de la Culture ;
- Télesphore SAGBOHAN, représentant de l'Association Nationale des Troupes et Hommes de Théâtre du Bénin ;
- Sévérin AKANDO, représentant de l'Association des Cinéastes du Bénin ;
- Magloire AGBALE, représentant des Opérateurs Economiques dont les activités concourent à la promotion artistique.

Article 2.- Monsieur Goudjinou METINHOUE, représentant le Ministre de la Culture et des Communications, est nommé président du Conseil de gérance du Fonds d'Aide à la Culture et aux Loisirs.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Février 1993

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de la Culture
et des Communications,



Paulin J. HOUEYEMENJI

APPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 LESGPR 4 AF-LCC 8 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-D'DV-D'CP-DI 5
EN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-CSA 3 UNB-PADJEP-ENA 3 INTERRESES 18
JO 1.